

6 avril 2017 à 19h00

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 19h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (35) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAI, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Eric MARTINEAU, Carine MENAGE, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (9) :

Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Gérard CROISEAU à Daniel LEGEAY, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Jean-Michel CHIQUET, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Didier LEGRAND à Jean-Paul BEAUDOUIN, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Louis YVERNAULT à Louis-Jean DE NICOLAY.

Ordre du jour :

1 Délibérations

- 1.1 Transformation du syndicat mixte fermé en PETR
- 1.2 Augmentation du montant de la régie d'avance
- 1.3 Assistance à Maîtrise d'ouvrage site Internet
- 1.4 Demande subvention FRES complémentaire
- 1.5 Signature de la convention WebSIG avec le département de la Sarthe

2 Informations

- 2.1 Plan Marketing : Validation des scénarii pour les trois dernières vidéos
- 2.2 Avenant NCR
- 2.3 Contrat de ruralité / PETR
- 2.4 Formations éclairage public
- 2.5 Convention avec l'Espace Info Energie
- 2.6 Valorisation de l'Inventaire du Patrimoine à La Chartre sur le Loir

3 Questions diverses

- 3.1 Dates des prochaines réunions

1 Délibérations

1.1 Transformation du syndicat mixte fermé en PETR

Il est proposé au comité syndical de délibérer sur les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial Rural qui permettra au Pays Vallée du Loir de signer un contrat de ruralité conformément à la présentation qui en a été faite le 25 novembre dernier aux élus du territoire.

Monsieur le président donne lecture des statuts et invite le comité syndical à en débattre.

Délibération du comité syndical :

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la transformation du syndicat mixte fermé en Pôle d'Équilibre Territorial Rural conformément aux statuts joints en annexe et décide de les transmettre aux Communautés de communes adhérentes pour délibération.

Monsieur le Président précise que les communautés de communes devront délibérer dans les plus brefs délais, de façon concordante, afin d'atteindre l'objectif de dépôt du projet de contrat de ruralité, fin mai 2017.

Par ailleurs il convient que les 3 communautés de communes désignent chacune les 9 représentants de personnes morales locales ou personnes qualifiées qui composeront le conseil de développement territorial, conformément à l'article 13 des statuts. Le fonctionnement du Conseil de développement territorial sera ensuite régi par un règlement intérieur.

1.2 Augmentation du montant de la régie d'avance

Le montant de la régie d'avance est actuellement de 1 000€ destinés, d'une part, à la caisse pour les petites dépenses courantes et d'autre part, au paiement par Internet de frais de transport (SNCF), d'hébergement... Ce montant s'avère insuffisant compte tenu du nombre de transactions et du délai de reconstitution de la régie.

Il est proposé au comité syndical de fixer le montant de la régie d'avance à 2 000€.

Délibération du comité syndical :

Après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la régie d'avance à 2 000€

1.3 Assistance à Maîtrise d'ouvrage site Internet

Suite au comité syndical du 10 février, l'assistance à maîtrise d'ouvrage par un prestataire extérieur, concernant l'action de refonte du site internet du Pays est à nouveau présentée, avec l'appui technique de Yann Soulard, animateur du numérique à l'OTVL.

Il est rappelé que :

- Cette action inscrite au NCR dans le cadre du Plan Marketing, est subventionnée à 80%.
- L'une des recommandations prioritaires de la stratégie de communication écrite par Souple et Hop (en 2015) était la refonte du site internet du Pays, afin de donner une image globale et séduisante du Pays Vallée du Loir. Le site actuel étant obsolète (déjà en 2015 !), tant sur le fond que sur la forme.
- L'objectif est de refaire un site plus fonctionnel et plus attractif, en redéfinissant les besoins de la structure et en revoyant l'arborescence et les contenus. En 2018, le CIAP, (dont la mise

en place est inscrite dans la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire) sera à intégrer au site du Pays, un projet à la pointe du numérique, qui nécessite un portail web offrant des fonctionnalités qui n'existent pas à ce jour. Le futur site pourra permettre également de relayer et utiliser les outils de communication élaborés depuis 2015, comme par exemple la campagne vidéo.

Une première consultation a été lancée en juin 2016. Le cahier des charges, élaboré en interne, n'était sans doute pas assez détaillé techniquement. Deux conséquences : nombre de réponses reçues insatisfaisant et prestations chiffrées dans des fourchettes de prix déraisonnables. Le marché a donc été déclaré infructueux.

Il a donc été proposé en comité syndical du 1er septembre 2016 de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour suivre l'ensemble du projet web et être ainsi mieux accompagné et conseillé pendant toute la durée du projet (jusqu'à la mise en ligne du site).

Monsieur Yann Soulard est invité à préciser en quoi consiste l'assistance à maîtrise d'ouvrage envisagée dans le cadre de la création du site Internet du Pays Vallée du Loir. Selon lui l'AMO permettra :

- de remettre les besoins et attendus au cœur du projet.
 - une écriture précise du cahier des charges en évitant tout malentendu en termes de vocabulaire technique.
 - de faire le lien entre les techniciens et l'agence WEB retenue.
- L'AMO aura en outre un rôle de conseil sur le choix des outils et assurera un accompagnement jusqu'à la mise en ligne du site y compris dans le choix du prestataire.

Monsieur de Nicolay s'interroge sur la durée de la mission.

Yann Soulard précise que cela dépendra du contenu de la mission confiée, soit de 1,5 à 2 mois jusqu'à 8 ou 9 mois si l'on retient l'accompagnement jusqu'à la mise en ligne.

Monsieur Boussard demande s'il est bien prévu 1 prestataire pour définir le cahier des charges et 1 prestataire pour la réalisation du site.

Monsieur de Nicolay souhaiterait l'intervention d'un seul prestataire pour la rédaction du cahier des charges. Il considère que le site Pays doit être uniquement informatif, la promotion du territoire étant déjà réalisée via le site de l'OTVL.

Monsieur Beaudouin souhaiterait qu'une commission communication travaille sur le sujet.

Madame Pavy-Morançais suggère d'avoir recours à un web Master.

Yann Soulard précise le recours à un Web Master permettrait effectivement de réaliser le site mais pas de redéfinir les besoins et notamment ceux liés à l'intégration du CIAP qui devra se faire en lien avec le site existant de l'OTVL.

Monsieur Vallienne propose, dans un premier temps, de recourir à une AMO jusqu'à la définition du cahier des charges.

Monsieur Boussard propose de lancer une consultation comprenant plusieurs phases optionnelles.

Avis du comité syndical :

Le comité syndical propose de réunir un comité de pilotage qui sera composé, outre le président du Pays, d'un élu et d'un technicien en charge de la communication par communauté de communes et décide de relancer une consultation différenciant le coût et les différentes phases de l'AMO.

1.4 Demande subvention FRES complémentaire

Il est proposé au comité syndical de solliciter une enveloppe complémentaire au titre du FRES (fonds régional d'études stratégiques), afin de cofinancer le coût supplémentaire lié au SCoT, du fait de la large concertation effectuée sur le PADD et le pré-DOO et de la prolongation de la mission de l'AURA sur l'année 2018.

Ce coût supplémentaire est estimé à 50 000€ et la subvention escomptée pourrait atteindre 50%.

Délibération du comité syndical :

Après en avoir délibéré le comité syndical décide de solliciter une subvention de 25 000€ au titre du FRES afin de financer l'augmentation du coût de l'élaboration du SCoT.

1.5 Signature de la convention WebSIG avec le département de la Sarthe

Comme indiqué lors de la dernière réunion, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention entre le Département de la Sarthe et le Pays Vallée du Loir afin de lancer l'expérimentation d'un WebSIG mutualisé, sur la période d'avril à décembre 2017.

Le projet prévoit notamment la mise en place de formations à destination des agents en charge de l'urbanisme et des maires, qui devraient se dérouler à partir du mois de septembre.

Monsieur Chauveau fait part de l'interrogation du service urbanisme de la Flèche qui souhaiterait détenir un droit d'administrateur du WebSIG. Il rappelle que ce service a été précurseur et que l'expérience et la compétence de ses techniciens n'est plus à démontrer.

Kévin Charlot précise que la convention avec le département prévoit l'attribution de deux licences d'administrateur au Pays Vallée du Loir, une le concernant et l'autre à attribuer.

Délibération du comité syndical :

Après en avoir délibéré le comité syndical autorise le Président à signer la convention à intervenir entre le syndicat mixte et le Conseil départemental de la Sarthe pour l'expérimentation d'un WebSIG mutualisé conformément au document joint en annexe.

2 Informations

2.1 Plan Marketing : Validation des scénarii pour les trois dernières vidéos

Dans le cadre du marketing territorial, le Pays et l'OTVL réalisent plusieurs outils de communication pour faire la promotion du territoire auprès des touristes, habitants, acteurs économiques... Une campagne de 5 vidéos est en cours de réalisation depuis l'été 2016. La première vidéo sur le thème de la forêt de Bercé, a été mise en ligne le 2 mars 2017 et relayée sur les réseaux sociaux. En une semaine, plus de 1000 vues ont été comptabilisées.

La deuxième vidéo est en cours de finalisation (L'accueil : hôtel de France et zoo de La Flèche). Les trois derniers scénarii proposés sont les suivants :

- Scénario n°3 : La vallée du Loir à vélo

Message : Savez-vous qu'en Vallée du Loir, nos 320 km d'itinéraire se découvrent en vélo électrique ?

Scénario : un couple se rend à l'OT, loue des vélos électriques, achète un pique-nique au boulanger, se promène toute la journée de La Chartre à La Flèche (village, voie verte, bords du Loir) et arrive en fin de journée au camping de La Flèche.

Lieu : OT de La Chartre / Boulangerie de Lhomme / Ruillé / Marçon / Vouvray / Luché-Pringé / La Flèche.

Les vélos électriques sont assemblés par l'entreprise Néomouv, ils sont disponibles à la location dans les OT.

- Scenario n°4 : Les produits locaux

Message : Savez-vous qu'en Vallée du Loir, nous cultivons la qualité et développons les circuits courts de proximité ?

Scénario : On voit un viticulteur préparer une commande puis, un arboriculteur dans son verger. On le retrouve sur le marché où une grand-mère et sa petite fille achètent ses produits.

Lieux : Chez M. Lelais (à confirmer), chez un arboriculteur de Chenu, au marché de La Flèche.

- Scenario n°5 : Les savoir-faire

Message : Savez-vous qu'en Vallée du Loir, nos savoir-faire invitent aux moments de convivialité ?

Scénario : Dans l'atelier on voit les menuisiers travailler à la fabrication d'un comptoir. Puis, on se retrouve au restaurant Chez Miton où, autour du comptoir, les gens sourient et assistent à un concert.

Lieux : Atelier de Jovis (Mansigné) et Chez Miton (Chahaignes).

Avis du comité syndical :

Le comité syndical, à l'unanimité approuve les scénarii proposés.

2.2 Avenant NCR

Afin de nous permettre de rédiger une proposition d'avenant au NCR, à transmettre à la Région le 17 mai pour une validation en commission permanente fin septembre, deux courriers vont être transmis, l'un à tous les porteurs de projets, l'autre à toutes les communes pour identifier les actions inscrites à modifier et les nouvelles actions à inscrire dans l'avenant au NCR.

Les réponses sont à faire remonter aux communautés de communes et en copie au Pays.

2.3 Contrat de ruralité / PETR

Suite à une réunion d'information avec le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires à Paris le 23 mars dernier, il s'avère que l'uniformité des contrats de ruralité n'est pas une règle d'un département à l'autre. Au 16 mars 2017, plus de 120 contrats de ruralité ont déjà été signés au niveau national et près de 250 sont en attente de signature.

En Sarthe, près de la moitié de l'enveloppe a été accordée au seul contrat de ruralité déjà signé en décembre 2016. Pour 2017, il y a plusieurs projets en cours – peut-être 5 ou 6 ...

Le PETR travaille déjà à l'organisation de l'écriture de ce contrat (partenariat avec AURA pour l'élaboration du diagnostic) dont les actions doivent émerger sur les 6 axes suivants :

- . Accès aux services et aux soins,
- . Revitalisation des centres-bourgs,
- . Attractivité du territoire

- . Mobilités,
- . Transition écologique
- . Cohésion sociale.

La Préfecture (et la sous-préfecture) seront sollicitées afin de connaître les modalités d'articulation du contrat de ruralité Pays Vallée du Loir avec celui de la communauté de communes du Pays Fléchois.

Il est impératif que ce contrat de ruralité soit signé pour la fin mai 2017 – mi-juin 2017 au plus tard (a minima la convention cadre, l'annexe financière pouvant être signée ultérieurement).

2.4 Formations éclairage public

Dans le cadre de la mission énergie-climat, le Pays Vallée du Loir organise les 16 et 17 mai une formation éclairage public à destination des techniciens et élus des communes du territoire.

Cette formation, sur deux jours, est organisée en semaine 20 (date précise à définir). Elle sera dispensée par la société « OHM-Ohm Ingénierie » et par « Éclairage et Energie Conseil », même intervenants que lors des sessions de décembre 2014

Le programme prévisionnel est le suivant :

Journée 1 - Information tous publics

09h00 Enjeux de l'éclairage public (introduction)

10h00 Notions de base (vocabulaire)

11h00 Pause

11h15 Notions réglementaires et règles de l'art

12h15 Pause (Déjeuner)

14h00 Impacts environnementaux de l'éclairage

14h45 Sources lumineuses : Luminaires à Leds V/S lampes à décharge

16h15 Pause

16h30 Aides financières

17h30 Fin

Une séance de travaux dirigés pour les personnes intéressées, sera réalisée en fin de journée, autour de la réalisation de mesures photométriques :

- mesures d'éclairement au canevas selon la norme 13-201,
- mesures colorimétriques : température de couleur T_{CP} , spectre, Indice R_a ...
- mesures de luminance
- examen de quelques luminaires et observation sur site de leurs caractéristiques et performances (à voir selon le matériel installé sur le site)

Cette séance se fera à la tombée de la nuit ; horaire prévisible 20h-21h (variable selon les dates retenues)

Journée 2 - Formation niveau 2

09h00 Optimisation de la chaîne de l'éclairage

10h30 Pause

10h45 Maîtrise de la demande en électricité et variation de flux

11h45 Maîtrise de la demande en électricité et télégestion

12h15 Pause (Déjeuner)

13h45 Travaux pratiques sur site : Armoire de commande, points lumineux etc.

15h00 retour en salle : du diagnostic au schéma directeur de réhabilitation

17h30 Fin de la session et bilan

Une invitation va être envoyée aux communes. Il est fortement conseillé de participer aux deux journées de formation. Ces deux journées pourront être consécutives.

Cette formation s'inscrit dans le cadre du COT, volet « accompagnement des collectivités ». Le coût de 3500 euros HT est inclus dans le budget COT.

2.5 Convention avec l'Espace Info Energie

Le Pays Vallée du Loir conventionne depuis plusieurs années avec l'association « Espace Info Energie » dans le cadre de développement d'actions à destination de différents publics (scolaire, citoyen ou collectivités). Le Pays Vallée du Loir mobilise pour l'année 2016-2017, un partenariat avec l'EIE dans le cadre d'actions menées dans les collèges du territoire.

Cette convention d'actions s'inscrit dans le COT 2015-2017, volet « accompagnement des scolaires ». La convention s'élève à un montant de 800 euros, montant déjà inscrit dans le COT.

2.6 Valorisation de l'Inventaire du Patrimoine à La Chartre sur le Loir

Les 29-30 avril et le 1^{er} mai des visites guidées en français et en anglais seront proposées et Stéphanie Barioz-Aquilon tiendra une conférence le samedi 29 avril à 20h00

3 Questions diverses

3.1 Dates des prochaines réunions

18 mai à 16h00 Bureau

18 mai à 18h00 Comité syndical Projet de Contrat de ruralité

22 juin 16h00 Bureau

6 juillet à 17h00 Bureau

6 juillet à 18h00 Comité syndical Projet d'avenant NCR
Débat PADD : *Projet d'aménagement et de développement durable du SCoT*

10 juillet à 18h30 Conférence des maires

14 septembre à 16h00 Bureau

14 septembre à 18h00 Comité syndical

9 novembre à 16h00 Bureau

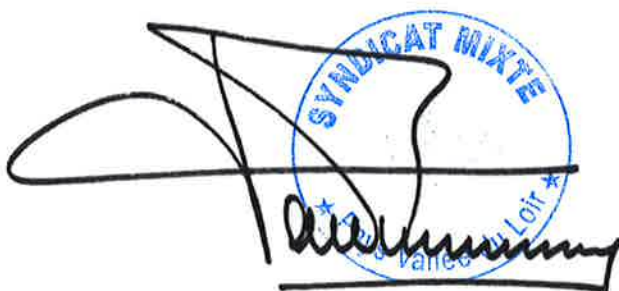
9 novembre à 18h00 Comité syndical

21 décembre à 16h00 Bureau

21 décembre à 18h00 comité syndical Arrêt de projet SCoT

Fait à Vaas
Le 6 avril 2017

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.

